ministère de l'Écologie
de l'Énergie
du Développement
durable
et de l'Aménagement
du territoire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

dgac
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

DEMANDE DE LICENCE DE STATION D'AERONEF POUR ULM

Référence : Note Technique 02/ULM Ed.1 du 20 mars 2007
http://www.aviation-civile.gouv.fr/html/avia_leg/navigabilite/ulm/notes_tech_ulm.htm

NOM et prénom ou raison sociale		
Adresse		
Code postal	Localité	Pays
Téléphone	Mobile	
Adresse électronique	Marque(s) d'identification ULM	

1 - La demande concerne :

(Cocher la/les case(s) correspondante(s))

- [ ] première demande (Installation nouvelle)
- [ ] renouvellement de licence de station d'aéronef
- [ ] demande faisant suite à une modification de l'installation
- [ ] demande faisant suite au transfert de l'installation sur un autre ULM
- [ ] demande faisant suite à une mutation de propriété du poste VHF
- [ ] changement d'adresse du titulaire de la licence de station d'aéronef

Si le poste est un matériel d'occasion, précisez :

provenance		identification de l'ULM sur lequel il était installé	
indicatif d'appel			

2 - La demande concerne les émetteurs ou émetteurs/récepteurs suivants :

Constructeur	Type	N° de Série	Fonction	Nbre de Canaux (Poste VHF)	Origine *(cocher la case correspondante)*	
					Neuf	Occasion

Pièces à joindre à la demande :

- la copie de la carte d'identification de l'ULM,
- la copie des documents libératoires de type "JAA Form 1" ou "FAA 8130-3" (datant de moins de six ans),
- un schéma de l'installation faisant apparaître que :
  - une antenne extérieure a été montée,
  - le poste VHF repose sur un support fixe,
  - un micro et un haut parleur non intégrés au poste VHF sont utilisés, éventuellement avec un casque,
- une attestation de contrôle radio établie par un organisme d'entretien agréé, sauf si l'installation ne comporte qu'un poste de radiocommunication VHF,
- la licence de station d'aéronef précédente, sauf dans le cas d'une première demande.

Fait à , le
Signature du postulant